



**PRÉFET
DE LA
CÔTE-D'OR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des Sécurités
Bureau de la sécurité civile
Affaire suivie par Hamaé DAFRI
Tél. : 03.80.44.66.45
courriel : hamae.dafri@cote-dor.gouv.fr

Dijon, le **22 DEC. 2020**

Le Préfet de la Région Bourgogne/Franche-Comté
Préfet de la Côte-d'Or

à
Mesdames et Messieurs les Maires
du département de la Côte-d'Or

OBJET : Campagne 2020-2021 relative à la prévention et à l'information sur les risques d'intoxication au monoxyde de carbone.

Comme chaque année, au début de la saison de chauffe, le Ministère de l'Intérieur et le Ministère des Solidarités et de la Santé, reconduisent la campagne de prévention et d'information sur les risques d'intoxications au monoxyde de carbone.

Le monoxyde de carbone demeure encore une cause importante de mortalité et d'hospitalisation par gaz toxique en France.

Il s'avère indispensable de rappeler au grand public, au moyen de supports spécifiques, les conseils de prévention lui permettant de se prémunir contre les signes et les conséquences des intoxications au monoxyde de carbone et de mener des actions de sensibilisation destinées à prévenir les intoxications en particulier dans les lieux de culte.

A cet effet, je vous remercie de bien vouloir vous associer à cette campagne en organisant la distribution et l'affichage des documents de prévention dans les lieux que vous jugerez les plus opportuns et en vous assurant du bon entretien et de la bonne utilisation des appareils de chauffage notamment dans les établissements recevant du public.

Ces supports de campagne (dépliants et affiches) sont téléchargeables sur les sites internet Santé Publique France via les liens ci-dessous :

<https://www.santepubliquefrance.fr/determinants-de-sante/exposition-a-des-substances-chimiques/monoxyde-de-carbone/outils/#tabs>

<https://www.santepubliquefrance.fr/determinants-de-sante/exposition-a-des-substances-chimiques/monoxyde-de-carbone/documents/brochure/les-dangers-du-monoxyde-de-carbone.-pour-comprendre>

Par ailleurs, et durant toute la période hivernale, des informations seront mises en ligne sur le portail internet des services de la préfecture (<http://www.cote-dor.gouv.fr/>). Des informations complémentaires peuvent également être visualisées sur les sites internet du ministère de la santé et de l'agence régionale de santé bourgogne-franche-comté :

<https://solidarites-sante.gouv.fr/actualites/presse/communiqués-de-presse/article/les-intoxications-au-monoxyde-de-carbone-peuvent-concerner-chacun-de-nous-429868>

<https://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr/index.php/monoxyde-de-carbone-prevenir-les-risques-dintoxication>.

Mes services restent à votre disposition pour toute précision complémentaire.

*En vous remerciant par avance de votre implication.
Bien cordialement.*

LE PRÉFET,
Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général

Christophe MAROT

Copie pour information à :

- Mme. la sous-préfète de Beaune
- Mme. la sous-préfète de Montbard
- ARS.